

LES SURNUMÉRAIRES D'ÉTÉ—MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Question n° 858—M. Caron:

1. Combien de surnuméraires le ministère de l'Agriculture a-t-il pris à son service durant l'été dernier (1965), a) au bureau chef, b) aux autres bureaux d'Ottawa et de Hull?

2. Qui a recommandé ces employés?

3. Ont-ils des parents, père, mère, sœurs, frères, oncles ou tantes, qui sont au service du ministère de l'Agriculture?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. a) 20, b) 173.

2. La Commission du service civil, le Service national de placement, les députés et autres personnes.

3. Les registres ne contiennent aucune information sur le degré de parenté des employés surnuméraires dont les services sont retenus pour les mois d'été.

SCULPTURES DES ÉDIFICES DU PARLEMENT

Question n° 980—M. Enns:

1. Est-on à préparer la publication d'une brochure au sujet des sculptures des édifices du Parlement, en vue de la distribuer au cours de l'année du Centenaire?

2. La brochure en question donnera-t-elle l'explication des diverses sculptures qui ornent ces édifices?

3. La brochure donnera-t-elle des précisions au sujet des travaux de sculptures proposés?

4. Comment décide-t-on du thème ou du sujet des nombreux travaux de sculpture?

5. Quelles lignes de conduite servent à établir ces thèmes et sujets?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le Département des impressions et de la papeterie publiques et l'Office national du film m'informent comme il suit:

1. Aucun livre ni aucune brochure portant principalement sur les sculptures qui ornent les édifices du Parlement n'est actuellement en préparation. Cependant, l'Office national du film et le Département des impressions et de la papeterie publiques préparent conjointement un ouvrage de grand luxe qui sera intitulé «Les édifices du Parlement du Canada». L'ouvrage reproduira certaines photographies des sculptures.

2. La publication donnera une description du siège du gouvernement canadien et fera ressortir ce qui distingue les édifices du Parlement dans leur architecture. Elle contiendra de nombreuses photographies de motifs héraldiques et de détails d'architecture remarquables.

3. Non.

4. Le choix des photographies qui y figurent n'a pas encore été fait; il s'inspirera des

[L'hon. M. Cardin.]

caractéristiques historiques et architecturales des édifices.

5. Voir réponse au n° 4.

*L'INTERVIEW TÉLÉVISÉE AVEC M. VICTOR SPENCER

Question n° 998—M. McCleave:

M. Victor Spencer a-t-il été rétribué pour sa participation à l'émission *This Hour Has Seven Days* du dimanche 6 mars, et, si tel est le cas, combien a-t-il touché?

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, voici la communication que m'a fait tenir la Société Radio-Canada à ce sujet:

La Société Radio-Canada a acheté de *Jack Webster Productions Limited* de Vancouver les droits de télévision de l'interview avec Victor Spencer. Tout cachet versé à M. Spencer pour l'interview aurait été négocié par M. Webster et la Société ne sait rien officiellement de cette transaction.

[Français]

COÛT D'UNE INTERVIEW FILMÉE À MUNICH

Question n° 1080—M. Allard:

1. Combien en a-t-il coûté à Radio-Canada pour obtenir et réaliser une interview filmée à Munich avec M^{me} Gerda Munsinger?

2. Quelles furent aussi les frais supplémentaires et spéciaux, soit en traitements ou en allocations de voyages, que Radio-Canada a dû payer à ses employés réguliers ou spéciaux, pour atteindre et interviewer cette personne?

3. Pourquoi a-t-on décidé de permettre de telles dépenses?

L'hon. Judy LaMarsh (secrétaire d'État): 1. Radio-Canada a payé \$5,000 à l'agent de M^{me} Munsinger et \$3,000 au *Toronto Daily Star*. La vente de matériaux d'émissions à la chaîne NBC des États-Unis a rapporté \$2,000 à Radio-Canada.

2. Le reportage, en Allemagne, à l'intention des quatre réseaux—radio et télévision anglaises et françaises—a coûté en tout \$3,050 en frais de déplacements, dépenses du personnel, etc.

3. C'était alors là une nouvelle de première importance et les facteurs déterminants ont été le droit qu'a le peuple canadien d'être informé par le moyen le plus direct possible et la nécessité de respecter ce droit.

[Traduction]

LA FABRICATION DE MOBILIER—RÉSERVE INDIENNE DE CAPE CROKER

Question n° 1115—M. Loney:

Combien a coûté jusqu'ici le programme de fabrication de mobilier mis à l'essai dans la réserve indienne de Cape Croker?